

# ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

## Museksschoul Syrdall



Fiche d'inscription  
pour les anciens élèves

Année scolaire 2024/2025

# Modalités d'inscription pour les anciens élèves

## 1. Inscriptions des anciens élèves

- Période d'inscription pour les anciens élèves : **du 15 au 21 avril 2024**
- Les élèves s'inscrivant **après la date limite** seront considérés comme nouveaux élèves, entraînant ainsi la **perte de leur priorité**.
- Seront considérés comme « ancien élève », tous les élèves déjà inscrits dans le système de l'École de musique de l'UGDA (pour l'année scolaire 2023/2024).

## 2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) est **obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera **l'arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 1 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

## 3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1<sup>er</sup> trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables**.
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

# Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et Formation musicale)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours*	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	<b>Judi</b> , 15h00 - 16h00 à la <b>Maison Relais "Haus vun de Kanner" Sandweiler</b>		/
Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	<b>Vendredi</b> , 16h00 - 17h00 à l' <b>École um Weier Sandweiler</b>	gratuit	100€
Formation musicale 1 (en français)		<b>Mercredi</b> , 16h30 - 17h30 à l' <b>École de musique «Am Sand» Oberanven</b>		
Formation musicale 2	- avoir réussi l'année précédente	<b>Mercredi</b> , 16h00 - 17h30 à l' <b>École um Weier Sandweiler</b>		
Formation musicale 2 (en français)	- avoir réussi l'année précédente	<b>Mercredi</b> , 17h30 - 19h00 à l' <b>École de musique «Am Sand» Oberanven</b>		
Formation musicale 3	- avoir réussi l'année précédente	<b>Vendredi</b> , 17h00 - 19h00 à l' <b>École um Weier Sandweiler</b>		
Formation musicale 4	- avoir réussi l'année précédente	<b>Mercredi</b> , 17h30 - 19h30 à l' <b>École um Weier Sandweiler</b>		
Formation musicale 5	- avoir réussi l'année précédente	<b>Mardi</b> , 16h30 - 18h30 au <b>Centre de musique Oetrange</b>	50€	100€
Formation musicale 6	- avoir réussi l'année précédente	<b>Samedi</b> , 9h00 - 11h00 au <b>Centre de musique Oetrange</b>	50€	100€
Formation musicale accélérée 2	- avoir réussi l'année précédente	<b>Mardi</b> , 19h00 - 21h00 à l' <b>École de musique «Am Sand» Oberanven</b>	gratuit	100€

**COURS COLLECTIFS** (Pratique collective)

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	<b>Samedi</b> , 11h00 - 12h00 au <b>Centre Culturel</b> <b>Salle chorale Sandweiler</b>	gratuit	/
Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans	<b>Mardi</b> , 20h00 - 21h30 au <b>Centre de musique Oetrange</b>		100 €
Pratique collective instrumentale (Ensemble homophone - Percussion)	- avoir obtenu le diplôme du 1er cycle à l'instrument	<b>Jedi</b> , (à fixer) au <b>Centre de musique Oetrange</b>	75 €	100 €
Pratique collective instrumentale (Musique de chambre)	- avoir obtenu le diplôme du 1er cycle à l'instrument	Horaire et lieu à déterminer au vu des inscriptions.		

**COURS INDIVIDUELS** (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
<b>Instruments à vent et percussion/drumset:</b> flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
<b>Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes</b> (violon et violoncelle)	- à partir de la formation musicale 2. - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
<b>Chant individuel</b>	- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100€
Inférieur 3 + 4, Moyen	75€	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

## Inscriptions et informations utiles

### École de musique de l'UGDA

Chargé de direction: Fränk Wagner: 22 05 58 - 35 / frank.wagner@ugda.lu

Secrétariat: Caroline Kipp: 22 05 58- 28 / caroline.kipp@ugda.lu

**Coordonnées de la responsable locale:** Joëlle Wagener: 35 97 11- 204 (les matins) / joelle.wagener@sandweiler.lu

### Location d'instruments (uniquement instruments à vent):

Fanfare Sandweiler a.s.b.l.:

Jean-Paul Roeder: 621 50 66 35

100 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de la Fanfare Sandweiler a.s.b.l)



MUSEKSSCHOUL SYRDALL

Formation instrumentale	Instrument: <input type="checkbox"/>	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>	
Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>	
	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>	
	Ensemble homophone <input type="checkbox"/>	
	Musique de chambre <input type="checkbox"/>	Instrument à préciser

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans <b>une autre école</b> , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser):	École / Conservatoire :
Remarques éventuelles: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Date

Signature (pour les mineurs, signature du tuteur)

**La rentrée scolaire aura lieu  
le mercredi 18 septembre 2024.**